

A SA GRANDEUR
MONSEIGNEUR CHARLES LAROCQUE,
 EVEQUE DE ST. HYACINTHE.

Montréal, 1er août 1868.

MONSEIGNEUR.

A mon retour d'une absence de plusieurs jours, j'ai pris communication des deux arrogantes lettres de Votre Grandeur et de son secrétaire, publiées simultanément sur la *Minerve* et le *Courier de St. Hyacinthe*.

V. G. me permettra bien de lui dire que je ne prévois guères que ces lettres soient jamais citées comme modèles de mansuétude apostolique.

Je ne dirai pas qu'à ma surprise V. G. est descendue à l'injure car je m'y attendais si bien que je l'avais prédit si l'on disait quelque chose ; mais comme V. G. parle de *mes écrits astucieux et mensongers*, elle me donne par là le droit d'examiner lequel d'Elle ou de moi n'a pas fait de brèche à l'exactitude des faits. Il n'est pas hors de propos que le public sache lequel du pasteur ou du fidèle a dit la vérité.

V. G. ajoute que ma véracité est depuis longtemps appréciée à sa juste valeur par tout ce qu'il y a d'hommes honnêtes et honorables dans le pays.

Voilà de bien gros mots, Mgr. surtout dans la bouche d'un Evêque, d'où suivant le quatrième canon du concile de Châlons, en 813, il ne doit sortir que des paroles de religion, de tendresse et d'humilité.

V. G. affirme aussi qu'elle sera crue et que je ne le serai pas. Pourquoi donc cela, Mgr. si je prouve ce que je dis ? Les chiffres ne respectent pas plus la mitre que la toge, et si la vérité est pour moi, Mgr. il faudra bien que V. G.

succombe en dépit de sa hautaine assertion. Et Dieu me pardonne, Mgr. voici bien un autre texte qui vient à l'appui de mon dire ; et cette fois il s'agit non plus d'un concile provincial comme celui de Châlons, mais du dernier des conciles œcuméniques, celui de Trente. Voici, si V. G. veut bien me le permettre, comment le premier canon de la treizième session de ce concile s'exprime à l'égard des Evêques.

« Le premier avis que le Saint Concile se croit obligé de donner aux Evêques, c'est qu'ils soient des pasteurs et non des maîtres ; qu'ils doivent être des exemples de modestie ; que leur supériorité ne doit point être hautaine, qu'ils doivent aimer leurs inférieurs comme leurs enfants et leurs frères. »

Or, Mgr. il n'y a peut-être pas toute la modestie voulue par le concile dans l'assertion que V. G. sera certainement crue et que je ne le serai certainement pas.

M'est avis, Mgr. que V. G. ne perdrait peut-être complètement pas son temps à relire un peu ces canons, et quelques autres aussi que je pourrais lui indiquer au besoin.

Et puis, Mgr. comment le public va-t-il apprécier la hautaine assertion de Votre Grandeur, qu'elle sera crue et que moi je le serai pas ? Quoi ! parce que je suis laïque, j'aurais dix fois raison qu'il faudra que je passe pour avoir tort parce que l'homme qui me maltraite de parole et d'action est revêtu du caractère d'Evêque !

Ah ! Mgr. ce n'est pas la religion